

ENQUÊTE RESSOURCES ET OCCUPATION

POURQUOI RECEVEZ-VOUS UNE ENQUÊTE ?

Occupation du Parc Social

Réglementaire, cette enquête nationale permet à l'État de mieux connaître les profils des locataires du logement social. Elle sert à **adapter les politiques publiques aux besoins réels**. Elle concerne tous les locataires.

Vos réponses sont **obligatoires***, **confidentielles** et **essentielles pour une gestion juste du parc social**.

Supplément de Loyer de Solidarité

Concerne uniquement les locataires qui ne perçoivent **pas d'APL**. **Objectif** : savoir si un **supplément de loyer** doit être appliqué selon les **revenus du ménage**.

Infos utiles

SUPPLÉMENT DE LOYER

Qui est concerné ?

Locataires **sans APL** pour qui le **total des revenus annuels du ménage dépasse d'au moins 20%** les revenus maximums autorisés pour l'attribution d'un logement social.

Sous quel délai ?

Si un supplément de loyer est applicable, **il est facturé à partir de janvier 2026** (avis d'échéance de janvier 2026 payable à réception début février 2026)



Votre situation change au 1er janvier 2026 ?
Pensez à nous le signaler !

PIÈCES À FOURNIR

Avant le 6 novembre 2025

- La copie de **toutes les pages** de l'**avis d'imposition 2025** (sur les revenus 2024) de **toutes les personnes occupant le logement** (qu'elles soient imposables ou non à l'impôt sur le revenu)
- Tout autre document permettant de justifier un **changement de situation** (mariage, divorce, naissance, décès, PACS, concubinage...).
- Si nécessaire, la copie de la **carte mobilité inclusion** portant la mention invalidité